



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble , le 28 décembre 2020

COMMUNIQUE à la suite de la décision du TA de Grenoble du 22 décembre 2020

Le Tribunal administratif rejette la requête de France Nature Environnement en annulation contre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale relatif aux travaux d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Ce mardi 22 décembre 2020, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté le recours engagé par France Nature Environnement Isère (FNE) demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale relative aux travaux d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Le 7 juin 2019, le Tribunal administratif avait rejeté le référé-suspension introduit contre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ces mêmes travaux d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du rondou.

Le préfet de l'Isère a pris connaissance de ce jugement qui permet de poursuivre selon le calendrier prévu ce projet majeur pour l'amélioration des conditions de circulation, afin d'atteindre au plus vite l'objectif de mobilité retrouvée qu'il porte depuis l'origine.

A terme, l'aménagement de l'480 et de l'échangeur du Rondeau impliquera moins de bouchons, moins de pollution et moins de bruit pour tous, et donc une meilleure qualité de vie au quotidien pour les Grenoblois et les Isérois.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01